



## demission du cogérant minoritaire et capital social

Par **selmayaselam**, le **30/05/2011** à **21:53**

Bonjour,

je me trouve dans une situation délicate j etais en cogérance avec ma fille à l ouverture de la société j ai fait un apport de de 900 euros et elle de 700 pour un capital social de 16000e je suis majoritaire, 1 an apres l ouverture elle a démissionnée, le tribunal de commerce m a donc nommé gerante, 4 ans et demi apres l ouverture je fais une cessation d activité et la j essaye de vendre le materiel pour payer la banque, le fond de garantie, les loyer en retards et le comptable les dettes montent à 15000 euros et ma fille me reclame les parts c est a dire elle reclame les 700 de depart!!!! est ce quelle a le droit sachant que je suis en negatif et qu il ya aucun benefice vu que la société etait en perte????

lors de sa demission jai fait l annonce legale changement au greffe du tribunal et lors de l assemblé general il a été conclu demission en tant que cogérante et suppression du mandat donnant pouvoir sur le compte de la société mais nul part il ya écrit son nouveau statut ni le droit sur les parts sociale.

svp svp svp la situation est trop dure car la chambre des commerces est en sous effectif et ne peut pas répondre a mes questions.svp repondez moi merci de votre generosité merci

Par **CEC**, le **05/06/2011** à **21:44**

Si aucune cession de parts sociales n'a été signée avec votre associée, je pense qu'elle ne peut pas prétendre au remboursement de ses parts sociales.

Assurez vous qu'aucune cession de parts sociales n'a eu lieu.

Bon courage